

## **Echange de terrain avec le Centre Hospitalier Universitaire pour la construction du bâtiment de cardio-pneumologie à Châteaufarine**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'extension du pôle coeur-poumon rend à présent nécessaire la régularisation foncière entre le Centre Hospitalier Universitaire et la Ville de Besançon.

Compte tenu de la future implantation de l'UFR Médecine Pharmacie à proximité de ce site, un échange de terrain a été proposé au CHU.

Le Conseil d'Administration du CHU dans sa séance du 30 juin 1997 a donné son accord sur un échange de terrain avec la Ville, chacun d'une superficie de 1 ha 06 a 45 ca.

Le Service des Domaines a estimé ces terrains dans une fourchette allant de 10 à 20 F/m<sup>2</sup>. Le terrain cédé par le CHU à la Ville sera mis à la disposition de l'Université de Franche-Comté après viabilisation et nouvelle évaluation du Service des Domaines.

Cet échange se fera donc sans soulte.

Les frais d'acte seront à la charge du CHU.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 1997.*